

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 08 /02 2011	L'an deux mil onze le dix sept février à dix huit heures trente
DATE D'AFFICHAGE : 17/02/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : <i>Réhabilitation : mise en conformité et accessibilité Accueil Secrétariat de Mairie</i>	<i>Excusés :</i> JACQUOT Laurent a donné procuration à PETIT Betty, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOUH Mourad jusqu'à 19h15 (heure d'arrivée), PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel. Madame Betty PETIT est nommée secrétaire de séance ;

Le Conseil Municipal, par 24 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux de réhabilitation « Mise en conformité et accessibilité Accueil Secrétariat » - Mairie 1 rue des Fleurs à BAVANS (25550) dont le montant de l'opération s'élève à 10 071,00 € HT (12 044,68 € TTC),
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Subvention du Conseil Général : 3 020,00 € (sur HT)
 - Fonds libres : 7 051,00 € (sur HT) 9 025,00 € (sur TTC)
- Sollicite l'aide financière du Conseil Général
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de la subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/02/11
Publiée le 17/02/11
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire